ROUBAIX

Républicains		Socialistes		Communistes	
Roussel E.	10.470	Lebas J.-B.	14.657	Bonte F.	1.981
Canivet E.	10.413	Watremez H.	14.612	Mme Brabant	1.929
Chavatte A.	10.419	De Brabander	14.461	Broquet F.	1.934
Delodalle P.	10.415	Dupré L.	14.692	Cnudde J.	1.940
Desmarécaux E.	10.417	Thérin H.	14.656	Courtens J.	1.930
Duforest R.	10.420	Sory K.	14.635	Cremers C.	1.931
Haustraete A.	10.412	Verbeurgt H.	14.632	Debruyne T.	1.932
Kindt J.	10.317	Bardiaux I.	14.611	Declercq A.	1.932
Lebembre A.	10.419	Bataille G.	14.640	Deleuze E.	1.943
Liétard H.	10.318	Bourdon M.	14.634	Dellebeke C.	1.927
Mery A.	10.416	Bracq H.	14.615	Delmotte H.	1.934
Niedergang C.	10.407	Corbeau H.	14.628	Delobelle J.	1.926
Pingel F.	10.414	Delforge A.	14.638	Delporte J.	1.928
Vanseur M.	10.422	Demeyer F.	14.624	Delvoye M.	1.926
		Denève T.	14.623	Deman J.	1.925
		Denys I.	14.640	Descarpentries	1.925
		Dewitte A.	14.632	Codot E.	1.922
		Dhondt G.	14.648	Hattinberger J.	1.925
		Dumont L.	14.649	Holvoet J.	1.921
		Lamarcq O.	14.640	Inghels J.	1.920
		Lefebvre H.	14.646	Leman H.	1.924
		Leman C.	14.652	Lepers H.	1.921
		Lorthiois E.	14.603	Liétaer G.	1.916
		Merrheim A.	14.604	Louvet A.	1.918
		Nys P.	14.606	Missou A.	1.930
		Vanherpe F.	14.582	Rassemont C.	1.922
		Vancoucteghem V.	14.602	Rassemont T.	1.920
		Vanovermeir T.	14.601	Rohart F.	1.919
		Verbeurgt A.	14.614	Mme Rondeau	1.917
		Winants P.	14.592	Rybroeck C.	1.922
		Delobbe A.	14.606	Soet A.	1.933
		Mangin C.	14.581	Trachet E.	1.919
		Meirhaeghe L.	14.600	Vanderplancke	1.918
		Parent L.	14.600	Vanneste L.	1.921
		Verdonck S.	14.604	Vanoverbecke	1.917
		Weckx J.	14.592	Verbecke A.	1.916

TOURCOING

Républicains		Union des Gauches		Communistes	
Ledue F.	7.993	Dron G.	9.963	Cuvelier L.	2.236
Bernard A.	7.919	Brassart J.	9.961	Delcroix G.	2.229
Bruneel J.	7.939	Inghels A.	9.645	Delplanque A.	2.232
Delombaerde P.	7.891	Salembien E.	9.652	Damoor C.	2.282
Deschamps A.	7.847	Vandermarlière A.	9.727	Dessauvages J.	2.280
Dutheit H.	7.886	Parsy A.	9.963	Dujardin A.	2.286
Lambrecht A.	7.903	Betremas G.	9.814	Dumortier A.	2.230
Leman C.	7.887	Cardon A.	9.930	Duquesne A.	2.235
Leveugle A.	7.957	Castelain P.	9.944	Duterte V.	2.252
Masurel J.	7.882	Coppin H.	9.905	Favorel A.	2.228
Monvoisin M.	7.850	Deborgher P.	9.797	Gille V.	2.227
Motte A.	7.827	Deconninck J.	9.871	Gougeaud H.	2.225
Tarel V.	7.977	Defort L.	9.844	Gosselin H.	2.226
Maréchal P.	7.922	Delannoy J.	9.907	Honoré V.	2.230
Agache A.	7.847	Delecroix G.	9.945	Hornaert G.	2.227
Ballois P.	7.876	Lebalette H.	9.780	Kiersbulck G.	2.226
Campion H.	7.833	Laurent C.	9.865	Lagache C.	2.227
Caquet H.	7.861	Leconte H.	9.853	Ledoux E.	2.228
Castelain L.	7.843	Lefebvre H.	9.679	Lefebvre M.	2.232
Catteau A.	7.847	Lelièvre L.	9.854	Liard F.	2.227
Decoutère J.	7.848	Mayer A.	9.920	Liétard F.	2.227
Delangue L.	7.835	Michelly E.	9.826	Luypaert C.	2.225
Delecroix C.	7.863	Nys A.	9.844	Maes L.	2.230
Delegrange L.	7.817	Paris L.	9.791	Maquinet E.	2.286
Desmettre H.	7.819	Parsy D.	9.947	Mestdagh G.	2.227
Dubois L.	7.840	Picavet J.	9.947	Pille H.	2.228
Duprez L.	7.868	Prot M.	9.902	Ravelinghien A.	2.226
Guesquière L.	7.837	Robbe U.	9.825	Rossé H.	2.226
Goguenheim J.	7.832	Robert H.	9.832	Simon Zoé	2.226
Hardy A.	7.831	Scalbert J.	9.937	Thiry Gabriel	2.226
Lampe G.	7.811	Scritte F.	9.893	Tison A.	2.227
Nys L.	7.860	Six D.	9.946	Vandendriessche	2.225
Théry A.	7.844	Vandenbroucke A.	9.941	Vanlugène H.	2.228
Vanhonte C.	7.805	Vandoorne G.	9.822	Vienne E.	2.226
Volt H.	7.823	Vanhoutte J.	9.859	Vilotier F.	2.225
Welcomme L.	7.846	Wagnon A.	9.945	Thorez M.	2.271

péro; républicains de gauche: gains, trois pertes, trois; radicaux-indépendants: gains, deux, perte, une; radicaux et radicaux-socialistes: gain, un, perte, zéro; républicains-socialistes et socialistes indépendants: gain, zéro, perte, deux; socialistes S.F.I.O.: gain, zéro, pertes, trois; communistes: gain, un perte, une.

Les résultats des deux tours sont les suivants:

Conservateurs, quatre; républicains, dix-neuf; républicains de gauche, vingt-deux; radicaux-indépendants, cinq; radicaux et radicaux-socialistes, six; républicains-socialistes et socialistes indépend., quatre; socialistes S.F.I.O., onze; communistes, neuf.

Total: quatre-vingts.

Voici la liste des élus à Paris, au scrutin de ballottage:

Conservateur: M. Le Provost de Launay (8e); républicains: MM. Le Becq (5e) nouveau; Pinelli (14e) nouveau; Emile Massard (17e); Monnier (17e) nouveau; Lobligeois (17e) nouveau; Fourès (17e); rép. de gauche MM. Maurice Quentin (1er); de Pressac (3e) nouveau; Riotor (4e); Beaud (10e); Prade (14e) nouveau; Lionel Nastorg (15e) nouveau; Gaillard (16e) nouveau, et V. Constant (18e) nouveau; radicaux-indépendants: MM. Alexandre (9e) nouveau; Besson (20e) nouveau.

Quinzième arrondissement (Grenelle). — M. Besombes, c. s., S. U., 4.694 voix, élu.

Dix-septième arrondissement (Epinettes). — M. Fourès, R., 4.886 voix, élu.

Dix-huitième arrondissement (Grandes-Carrières). — M. Georges Thomas, c. s., S. U., 7.610 voix, élu.

Dix-neuvième arrondissement (La Villette). — M. Beaufumé, c. s., S. U., 4.779 voix, élu.

Vingtième arrondissement (Père-Lachaise) — M. Loyan, c. s., S. U., 5.255 voix, élu.

Vingtième arrondissement (Belleville). — M. Luquet, député, c. s., S. U., 3.991 voix, élu.

DANS LES AUTRES DEPARTEMENTS

Soissons. — Sont élus, 1 S. F. I. O., 9 radicaux-socialistes. La majorité reste donc aux radicaux-socialistes.

Amiens. — La liste cartelliste de M. Lecointe, maire sortant, comprenant des radicaux, des radicaux-socialistes, des socialistes français et S. F. I. O., est élue tout entière.

Lyon. — La municipalité sortante était composée de 30 socialistes et 27 radicaux-socialistes. La nouvelle municipalité comprendra 27 socialistes, 23 radicaux-socialistes et 7 républicains U. R. C.

A Lyon, dans le 3e arrondissement, la liste socialiste de M. Richerand, député, est élue en entier (10 sièges), devant la liste de M. Augagneur, député, et la liste radicale.

A Orléans, 7 candidats de l'Union des gauches sont élus: 3 radicaux-socialistes, 3 socialistes français, 1 S.F.I.O. Le nouveau Conseil municipal est ainsi composé: 20 radicaux et radicaux-socialistes, 4 indépendants de gauche, 6 socialistes français, 6 S.F.I.O.

A Grenoble, la liste cartelliste ayant à sa tête M. Mistral, député S.F.I.O., maire sortant, et M. Vallier, sénateur, radical-socialiste, est élue tout entière. Elle comprend comme la municipalité sortante, 24 socialistes et 12 radicaux.

A Saint-Etienne, la liste de M. Louis Soulié, sénateur, maire sortant, républicain socialiste français, est élue avec une très forte majorité contre la liste de MM. Taurines et Néret, députés, Union républicaine.

A Blois, le sénateur Gauvin et ses deux adjoints sont battus au ballottage.

Strasbourg. — Voici les résultats complets des élections municipales: Sont élus, 7 socialistes, dont M. Peirotes, député; 5 autonomistes, dont M. Hauss, député; 2 progressistes autonomistes, dont M. Dahlet, député; 4 membres de l'Union populaire républicaine, dont M. Walter, député; 11 communistes, dont M. Mourer, député et l'ancien député Hueber, 7 républicains.

Parmi les autonomistes élus se trouve le docteur Roos, actuellement en prison à Besançon.

L'ancien conseil était composé de 24 socialistes et de 12 radicaux-socialiste, 3 socialistes, dont M. Peirotes avaient posé leur candidature dans plusieurs cantons; ils ont été élus dans deux.

M. Perotes, socialiste, député, maire sortant, perd donc la majorité et très probablement l'écharpe de maire.

Metz. — Il restait 29 membres du Conseil municipal à élire au deuxième tour. Toute la liste d'Entente municipale, en tête M. Vautrin, maire sortant est élue.

Autour du scrutin

A LILLE

La soirée de la veille du scrutin de ballottage a été marquée par de vifs incidents au cours desquels des adeptes de M. Salengro se livrèrent à des voies de fait graves, manient matraques et revolvers.

A Saint-Maurice, des équipes d'amis des candidats de l'Union qui distribuaient des tracts ont été assaillis par un nombre important de socialistes descendus de taxis et qui les attaquèrent à coups de poing et de matraques. Au milieu de la bagarre, voyant qu'ils étaient très inférieurs en nombre, les républicains s'enfuirent, mais aussitôt poursuivis par les assaillants socialistes qui tirèrent plusieurs coups de revolver. Fort heureusement, personne ne fut blessé.

Il convient de signaler aussi que rue Saint-André, vers 21 heures, MM. Berthou et Bureux furent poursuivis par des individus qui les frappèrent à coups de matraque; le premier fut relevé blessé de la chaussée où il était tombé, et le second reçut trois de nombreux coups.

Enfin, notons que M. Dewerse, qui se trouvait sur le seuil de sa porte, boulevard Victor-Hugo, vers 19 heures, aperçut M. Girardin, conseiller municipal socialiste sortant, accompagné d'un jeune homme imberbe, le fils d'un inspecteur de l'enseignement primaire, qui lacéraient les affiches autisocialistes. Il déposa une plainte contre ces défenseurs de la liberté entre les mains du commissaire de permanence.

Dimanche, dès l'ouverture des bureaux, le calme était revenu. Il y eut bien dans la plupart des bureaux des protestations d'électeurs au sujet de l'apposition, à l'entrée ou à l'intérieur, d'une affiche blanche sans timbre, ni cachet, ni signature. On pouvait y lire : « La liste d'union des socialistes protestataires contre la réaction, commençant par Deneubourg, est un faux. »

CROIX

Les procédés des socialistes créent de graves incidents

La campagne électorale qui avait conservé un calme apparent, durant les trois semaines dernières, a été marqué en dernière heure et particulièrement pendant la nuit de samedi à dimanche, par de graves incidents.

Aux accusations nettes et franches portées par le Comité Républicain, la municipalité sortante s'est contentée de répondre par des dénégations. L'on sentait cependant, au ton des républicains socialistes, qu'une grande nervosité s'était emparée des militants du parti.

En dernière heure, une circulaire fut distribuée sous les portes. Elle ne pouvait que ridiculiser ceux qui se servent de ces procédés mesquins pour défendre leurs idées.

A partir de 21 heures, des camionnettes, précédées de cyclistes éclaireurs, circulèrent en ville, tous phares allumés. Sous prétexte de coller des affiches, les socialistes mirent la ville en état de siège. Les personnes rentrant chez elles étaient arrêtées et sommées de vider leurs poches.

Vers 22 heures, dans le quartier des Ogiers, où s'était tenue une assemblée de l' « Union Mutuelle Croisienne », deux incidents successifs se produisirent.

M. Seigneur, accompagné de son fils, âgé de 19 ans, d'un conseiller municipal, du secrétaire du commissariat de police et de trois jeunes gens, avait arrêté trois membres de l'U.M. qui regagnaient leurs demeures.

L'un des socialistes qui avait crié : « Nous allons les fouiller », n'osa pas mettre son projet à exécution devant l'attitude énergique de M. H. Leleu, lequel reprocha au maire d'appréhender dans la rue des citoyens paisibles; un deuxième groupe de membres de l' « Union Mutuelle » rejoignit l'attroupement, ce qui provoqua la fuite de la camionnette et des « policiers moins gênés ».

Dix minutes plus tard, un nouvel incident se produisit près de l'Hospice, mais devant l'attitude calme et énergique des républicains, le maire et sa suite se contentèrent de les insulter et prirent la fuite.

Toute la nuit, les « policiers » accomplirent leurs exploits. Vers 1 heure, rue Jean-Jaurès, un jeune scout, fils d'un candidat, qui s'apprêtait à rentrer chez lui, au numéro 35, revenant d'une réunion de scouts à Mareq, fut appréhendé par M. Quennoy, secrétaire général de la mairie, que suivaient un garde-champêtre et une quinzaine de partisans.

Le jeune Vanhollebeck fut entraîné au cabaret de M. le Maire, où il passa devant un « conseil de guerre ».

M. V. Vanhollebeck, père du jeune homme, a déposé une plainte contre M. Quennoy, secrétaire de mairie.

Ces procédés condamnent le parti qui essaie de terroriser la population et nous nous étonnons que la police se prête à ces « opérations de nuit ».

A HALLUIN

La proclamation des résultats a été suivie d'incidents qui, fort heureusement, n'ont pu se développer, grâce à l'important service d'ordre qui avait été organisé.

Dans la rue de l'Eglise et sur la Place stationnait une foule nombreuse qui, dès que les résultats du scrutin furent connus, se divisèrent en deux camps. D'un côté, l'on chantait la « Marseillaise », de l'autre, l'« Internationale », et des invectives ne tardèrent pas d'être échangées. Et l'on vit le moment où républicains et communistes en seraient venus aux mains.

La garde républicaine et la gendarmerie commandées par le lieutenant Didiot, assisté de MM. Albayez, commissaire de police, et Queyroux et Gillet, inspecteurs, parvinrent fort heureusement à empêcher tout contact.

La foule des manifestants fut enfin dispersée et une demi-heure plus tard régnait le calme. Un calme relatif, il est vrai.

L'assasin de la bergère de Beurey est arrêté

Troyes, 12 mai. — Une jeune bergère de Beurey, dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine, avait été trouvée assassinée dans les champs, où elle gardait ses troupeaux.

Son meurtrier, Louis Varnier, 24 ans, domestique de culture à Longpré, a été arrêté. Il a fait des aveux.

La victime était l'amie de Varnier depuis deux ans. Mais récemment, à l'instigation de ses parents, elle avait signifié à Varnier qu'elle ne voulait plus lui parler. Le domestique était venu la trouver dans les champs pour lui demander de reprendre leurs relations et, sur son refus, il se jeta sur elle et lui porta onze coups de couteau à la gorge. La malheureuse succomba une heure plus tard.

L'ARMÉE DU RHIN

(Photo H. Manuel.)

LE GÉNÉRAL JACQUEMOT

qui succéderait au général Guillaumat à l'armée d'occupation du Rhin

Le bâtiment de guerre le plus rapide du monde

Paris, 12 mai. — Le bâtiment de guerre le plus rapide du monde, est, à l'heure actuelle, le contre-torpilleur d'escadre « Valmy », qui vient de réaliser à ses essais de toute puissance, l'extraordinaire vitesse de 39 nœuds 83. Ses caractéristiques principales sont les suivantes: longueur hors tout 139m. 20; largeur maximum, 11m. 60; tirant d'eau au milieu, 3m. 90; déplacement, 2.690 tonneaux. Il porte cinq canons de 138, quatre canons de 37 automatiques contre avions, six tubes lance-torpilles de 550 et des mortiers lance-grenades. Il a un équipage de deux cent-dix hommes.

Les plans de ce contre-torpilleur ont été établis par le service technique des constructions navales; les hélices ont été tracées par l'établissement national d'Indret. Il a été entièrement construit, y compris l'appareil moteur et évaporatoire, par les chantiers de Penhoët.

Clemenceau parle...

Bruxelles, 12 mai. — Sous la signature de M. Fernand Neuray, la *Nation belge* publie un interview de M. Clemenceau dont voici les principaux extraits :

— Alors, alors! C'est la curiosité qui vous amène. Eh bien! oui, j'écris un livre. Je ne peux pas laisser passer tout cela.

Quand il paraîtra? Probablement en décembre. Il serait plus avancé si le mauvais temps n'avait retardé mon départ pour Saint-Vincent.

Ce sera uniquement, exclusivement l'histoire de mes relations avec Foch. Oh! rien de commun avec ce que que l'on appelle des mémoires. Je ne raconterai pas que M. Clemenceau est né le 28 septembre, un jour de pluie, et d'autres événements aussi sensationnels! J'entre tout de suite en matière, directement, sans tra-la-la. Mais je développerai naturellement des idées, des considérations générales. Mon livre ne sera pas non plus une histoire de la guerre. Bien entendu, je rappellerai ce que j'ai fait pendant la guerre, notamment pendant la huitaine qui a suivi l'affaire du Chemin des Dames, parce que ce récit entre naturellement dans le cadre de mon livre.

Mordacq a pu reconstituer, grâce à ses notes, l'emploi de mon temps, comme on dit, pendant ces jours tragiques. Quel cauchemar! Je n'avais fait qu'un saut de Paris au champ de bataille. J'aurais voulu y rester jusqu'au rétablissement, mais il fallait revenir à toute vitesse pour me faire eng... à la Chambre! C'est-à-dire pour défendre le commandement, quitte à retourner là-bas à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Comme en 1914, comme en 1917, Foch, en ce temps-là remontait tous les courages. C'est pourquoi je me sens d'humeur, quoi qu'il ait pu dire de moi, à tout oublier! Il a été sur l'Yser un héros, un magnifique héros, je le dirai. Je dirai d'autres choses aussi, mais sans acrimonie. Certains de ses historiens ont fait du tort à sa mémoire. L'un d'eux lui fait dire : « Je ne commandais pas, je suggérais ». Suggérer en temps de guerre, quand on commande en chef les armées françaises et toutes les armées alliées! Je vous demande un peu! Mais qu'importe! Les amateurs de pétards seront déçus! Je ne dirai du mal de personne dans mon livre.

S'il est vrai que je suis assailli par les éditeurs? Oui, des Américains m'offrent des tas de dollars si je veux leur laisser publier mon bouquin aux Etats-Unis, quinze jours avant qu'il ne paraisse en France, mais je ne peux pas, non, je ne peux pas. Les Français ont droit à la primeur.

Ma manière de travailler? J'écris comme cela vient, au galop. Puis je rature et je recommence. C'est moins fatigant et on trouve plus facilement les formules qu'il faut.

Ma préface est entièrement faite. Il est peu probable que je la remette sur le métier.

Revenez me voir en décembre.

LE PRINCE NICOLAS DE ROUMANIE ET M. PADEREWSKI GRANDS-CROIX de la LÉGION D'HONNEUR

Le prince régent Nicolas de Roumanie a reçu à Bucarest, le grand cordon de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'anniversaire de la Constitution de la Grande Roumanie.

M. Paderewski, l'illustre virtuose, qui fut président de l'Etat polonais, a été élevé à la plus haute dignité de notre ordre national.

Le tableau de concours du ministère de l'Air pour la médaille militaire

Paris, 12 mai. — Le « Journal Officiel » publie aujourd'hui, le tableau de concours du ministère de l'Air pour la Médaille militaire (1929).

UN INSTITUTEUR TUE LE MAIRE DU VILLAGE

Teruel, 12 mai. — On mande de Concud que pendant l'enterrement d'une jeune fille, l'instituteur du village qui y assistait, tira soudain un revolver de sa poche et fit feu à plusieurs reprises sur le maire qui se trouvait à ses côtés et qui tomba raide mort. Le meurtrier alla se constituer immédiatement prisonnier. Il semble qu'il a agi par vengeance personnelle.

LES CASQUES DE GUERRE

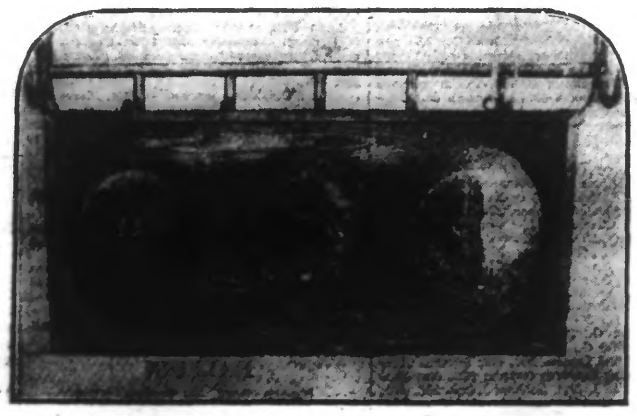

Un essai intéressant a dû effectué à Vienne, sur trois casques de guerre : un français, un autrichien et un italien. Avec la même arme, il fut tiré un coup sur chaque casque. Le casque italien résista complètement, l'autrichien fut cassé et le français légèrement cabossé. (W.W.P.)

PETITES NOUVELLES

FRANCE

— A Nice, la Cour d'assises, statuant sans l'assistance du jury, a examiné la demande de la partie civile dans l'affaire Portois. Elle a condamné Mme Portois qui assassina, en paiement de 1 franc à titre de dommages-intérêts.

ETRANGER

— Le département américain de la Trésorerie confirme la conclusion avec la Grèce d'un accord réglant la question des dettes de guerre. Le Gouvernement hellénique aura à verser annuellement la somme de 15 millions de dollars et cela pendant 62 ans.

— En Grèce, le 22 mai l'assemblée nationale élira le président de la République qui, selon toute vraisemblance, sera l'amiral Coundouriotis. Après quoi, le Gouvernement remettra sa démission ce qui amènera un remaniement du Cabinet.

— Un message de T.S.F. reçu par la Direction du port de Casablanca apprend qu'une grave explosion de chaudière s'est produite à bord du « Barendrecht », navire belladdais. Le navire en détresse a demandé un médecin et des médicaments. Les détails manquent.

Dernières Nouvelles Sportives

BASKET-BALL

LE FOYER DE MULHOUSE CONSERVE SON TITRE de CHAMPION DE FRANCE

Paris, 12 mai. — Pour le Championnat de France (finale), le F.C. de Mulhouse a battu plusieurs par 30 points à 26.

L'annonce donne du bénéfice au marchand dans la proportion qu'elle en donne au lecteur.

UN JEUNE HOMME REVOLVERISE UNE JEUNE SERVANTE A LOOS ET TENTE DE SE SUICIDER

Un drame de la jalousie s'est déroulé dimanche soir à Loos, à la sortie d'un cinéma. Un jeune homme de 23 ans courtisait depuis un an une jeune fille de 17 ans, qui était en service chez son beau-frère. Les jeunes gens devaient se retrouver dimanche au cinéma Wermast, mais Mlle Jouglet ne vint pas; elle s'était rendue dans une autre salle de spectacle. A la sortie du cinéma, vers 18 h. 45, les jeunes gens se croisèrent et se retrouvèrent sur le grand'route au coin de la rue Thiriez.

Cette fois, le jeune homme interpella vivement la jeune fille et brusquement sortit un revolver de sa poche et tira sur la jeune Raymonde Jouglet, qui fut atteinte un peu au-dessus de la hanche droite. Retournant son arme, le jeune meurtrier se logea deux balles dans la poitrine. De nombreux témoins se portèrent au secours de la jeune servante et relevèrent le jeune homme. Tous deux furent transportés chez le docteur Jacqmarcq, où ils reçurent les premiers soins. Le jeune homme, gravement atteint, fut transporté dans une clinique à Lille où il est dans le coma. L'état de Mlle Jouglet est beaucoup moins grave.

ABANDONNÉE, UNE FEMME TUE SON MARI A COUPS DE REVOLVER A DUNKERQUE ET SE CONSTITUE PRISONNIÈRE

Un drame conjugal s'est déroulé samedi soir à 21 h. 30, dans un café des environs de la Gare. Quatre jeunes gens, parmi lesquels Gaston Cokelaere, qui voyage avec sa mère à bord de la bélandre « L'Orient », se trouvaient attablés et s'étaient fait servir une omelette quand tout à coup, un coup de feu tiré du dehors, fit voler en éclats la glace de la vitrine et le jeune batelier était frappé d'une balle au côté droit. Il voulut se lever, mais un second coup de feu retentit qui le toucha à nouveau. Une femme, brandissant un pistolet d'ordonnance, se présenta alors devant le groupe et tira à deux reprises différentes, puis disparut.

Les clients du café s'empressèrent de porter secours au jeune batelier qui s'était écroulé sur le parquet, tandis qu'on prévenait la police. Mais quand le commissaire arriva, accompagné de M. le docteur Ruyssen, le blessé avait cessé de vivre.

Entre temps, la meurtrière s'était rendue au commissariat central pour se constituer prisonnière. Elle déclara se nommer Céline Richard qui, le 5 novembre 1927, avait épousé à Dunkerque Gaston Cokelaere.

Le jeune ménage se vit confier la direction de la bélandre « La Victoire ». L'accord ne fut point de longue durée et, en février 1928, la jeune femme quittait son mari pour retourner chez ses parents.

A la suite d'une comparution devant le président du tribunal, le 20 avril suivant, on aboutit à une réconciliation, mais Cokelaere aurait alors menacé sa compagne de lui mener la vie dure. Des disputes avaient lieu fréquemment et, il y a quatre mois, la femme résolut de regagner le domicile de sa famille, 12, rue Sion, emportant avec elle sa fillette Hélène, âgée aujourd'hui de neuf mois.

Cokelaere, de son côté, quittait la bélandre « La Victoire » et allait retrouver sa mère sur « L'Orient ».

Il y a une quinzaine de jours, Céline Richard, profitant de l'absence de sa belle-mère, s'introduisit à bord de la péniche « L'Orient » et y déroba un revolver chargé de cinq balles.

Samedi soir, elle suivit son mari et l'ayant vu attablé dans le café, elle s'approcha de la vitrine et tira sur lui en disant: « Le voilà, le bandit! »

La meurtrière a été maintenue en état d'arrestation.

Les tentatives d'empoisonnement du comte de Lareinty

Carcassonne, 12 mai. — Le juge d'instruction de Carcassonne avait commis le professeur Fonze Diacon, de Montpellier, aux fins d'analyse du liquide suspect découvert dans la chambre de Carbonel, le valet de chambre du comte de Reinty, propriétaire du château du Lac.

L'expert déclare que son analyse n'a révélé aucun poison. Pour plus de sûreté, le professeur a bu un petit verre de la solution examinée, sans ressentir le moindre malaise.

Me Nogué, avocat de Carbonel, a demandé la mise en liberté immédiate de son client.

Un homme est blessé grièvement de deux coups de revolver rue des Longues-Haies, à Roubaix

Un peu avant minuit, le brigadier de police Ernest Palenchier, accompagné de l'agent Richard Herteler, se trouvait rue des Longues-Haies, à hauteur de la rue Magenta. A cet endroit, les deux policiers rencontrèrent une ronde du 3e arrondissement, composée des agents Delannoy et Vandendriessche. A peine s'étaient-ils rencontrés que les agents de police entendirent deux coups de feu semblant provenir de la rue de Lannoy.

Les deux rondes se précipitèrent dans cette direction et, à hauteur des bains-douches, rue des Longues-Haies, trouvèrent un homme qui, semblant souffrir beaucoup les appela.

Il expliqua que, ayant eu une discussion avec un nommé Félix, il avait été blessé par celui-ci de deux coups de revolver. Après quoi, il donna le signalement de son agresseur et des indications pour le retrouver.

Pendant que le brigadier Palenchier et l'agent Herteler transportaient le blessé au commissariat du 3e arrondissement, place Sainte-Elisabeth, la deuxième ronde se mettait à la recherche du coupable. Celui-ci n'était pas loin et les agents le trouvèrent bientôt paisiblement attablé, en compagnie de plusieurs personnes, au café François, 78, rue des Longues-Haies. Il ne fit aucune difficulté pour avouer être l'auteur des coups de feu et il fut d'ailleurs trouvé en possession d'un pistolet automatique qu'il avait dissimulé dans la poche gauche de son pantalon.

Amené devant M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement, le meurtrier déclara se nommer Félix Villers, âgé de 38 ans, ouvrier d'usine, originaire d'Halluin, et être domicilié 56, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 17, où il vit en compagnie d'une concubine.

Interrogé sur les motifs de son acte, il fit la déposition suivante: Il y a environ deux ans, il fit la connaissance d'un Belge, Cyrille Gheenens, domicilié en garni, 50, rue Pierre-de-Roubaix. Les deux hommes devinrent bientôt inséparables et on ne les vit plus l'un sans l'autre. Hélas! cette bonne entente ne dura pas longtemps. En effet, il y a environ huit mois, une discussion surgit au sujet d'une rivalité et les deux amis devinrent alors ennemis farouches.

Cyrille Gheenens partit un beau jour en voyage à Rouen, paraît-il. Villers respira, car son ancien ami lui inspirait une vive terreur. Mais Gheenens ne s'habitua pas dans sa nouvelle résidence et, au Carnaval, les deux hommes se retrouvèrent. Une rixe suivit, au cours de laquelle le Belge jura de « faire son affaire » à Villers. C'est de cet instant que ce dernier porte toujours sur lui un pistolet automatique.

La situation en était là, lorsque samedi, vers minuit, Félix Villers, qui se trouvait au café Leman, rue des Longues-Haies, en compagnie de son amie et de trois de ses compagnons de travail, fut averti par le cafetier que son ennemi se trouvait dans les environs. Villers sortit du café Leman et se trouva face à face avec Gheenens, avec qui, tout en se disputant, il se mit en marche. Puis, toujours suivi du Belge, il entra au café François, 78, rue des Longues-Haies. Dans cet établissement, la dispute dégénéra en bataille et les deux hommes sortirent dans la rue afin de vider leur querelle.

Que se passa-t-il alors? On ne sait, puisque le drame n'eut aucun témoin. Villers déclare que, ayant peur de son rival, il s'arma de son pistolet et, à peine sorti du café, alors que Gheenens se trouvait devant lui, lui tournant le dos, il tira deux fois dans sa direction. Après quoi, il remit son arme dans sa poche et entra au café où il fut arrêté.

Ainsi que nous le disons plus haut, le blessé fut transporté au poste de police et reçut là les soins de M. le docteur Dispa.

Le praticien constata qu'une balle était entrée dans le dos de la victime, à hauteur de l'omoplate et était sortie par la poitrine, au-dessus du cœur, après avoir perforé le poumon gauche.

Cyrille Gheenens a été transporté à l'hôpital « La Fraternité ». On conserve peu d'espoir de le sauver.

Vers 14 h. 30, le Parquet de Lille est descendu à Roubaix. Il était représenté par M. Thermes, juge d'instruction; Lelièvre, substitut, et d'un greffier. Après interrogatoire du blessé, de quelques témoins et du meurtrier, un mandat de dépôt a été signé contre ce dernier, sous l'inculpation de tentative de meurtre.

Ajoutons que Félix Villers est marié et père de deux enfants. Depuis cinq ans environ, il vit séparé de sa femme.

Une fête scoute à l'Institution N.-D. des Victoires, à Roubaix

QUELQUES DÉLÉGATIONS DE SCOUTS

Hier dimanche, la seconde troupe du collège fêtait son affiliation à la Fédération des Scouts de France. Le matin, elle avait assisté à une messe intime dans la chapelle de l'Institution. Le soir, elle recevait grand nombre de scouts et de parents de scouts. Les districts de Roubaix, Tourcoing et Lille étaient largement représentés: première, seconde, quatrième, cinquième et septième Roubaix; première, seconde et troisième Tourcoing; première Croix; seconde Lille, c'est-à-dire un total de deux cents scouts.

Après les jeux-concours, coupés d'intermèdes amusants (clowns et scènes mimées), se déroula la cérémonie de l'affiliation. L'aumônier de la troupe dégagea la leçon de fraternité qu'offrait cette entrée dans la Fédération et le rayonnement d'apostolat que doit opérer le scoutisme dans la société, en s'inspirant de l'exemple de la foi de sainte Jeanne d'Arc.

Au nom du commissaire de province, M. Michel Camelot affilia la sixième Roubaix. Puis eurent lieu la promesse d'un scout novice et celle de deux scouts-routiers. Un salut, précédé de la bénédiction des étendards de troupe et de clan, vint clore par l'action de grâces une journée de soleil et de joie.